

Pendant votre découverte du site, veillez à respecter ces quelques recommandations. Par votre action, vous contribuez ainsi à la préservation des espèces et des milieux. Veillez également à votre sécurité, en étant vigilant lors de la traversée de la voie d'accès à la sablière.

Sont notamment interdits :

- la circulation des personnes en dehors des sentiers ;
- la circulation des véhicules à moteur (sauf autorisation spéciale et activités prévues au plan de gestion) ;
- l'introduction et la cueillette des végétaux ;
- le dérangement des animaux et leur destruction ;
- le camping ;
- les dépôts d'ordures et de détritux.

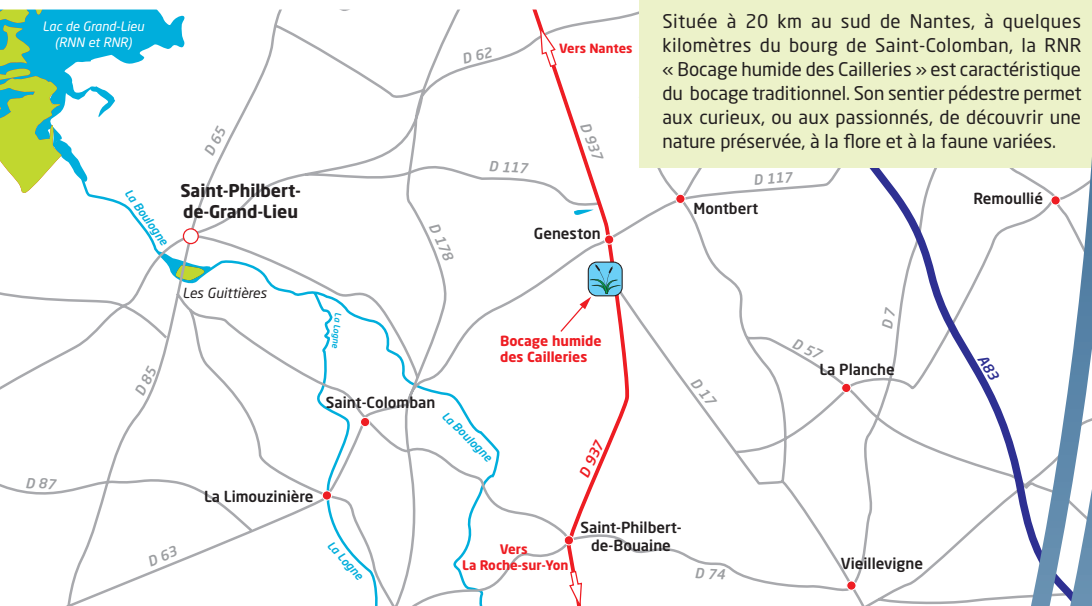
Enfin, les animaux de compagnie sont autorisés tenus en laisse.

**Le site est accessible par des sentiers de randonnées reliés aux communes voisines (Saint-Colomban, Geneston, Saint-Philbert-de Bouaine).**

**Le sentier est accessible librement et gratuitement toute l'année.**

**Des visites commentées de la Réserve sont régulièrement organisées.**

**Se renseigner au CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) Logne et Grand-Lieu : 02 40 05 92 31**



Située à 20 km au sud de Nantes, à quelques kilomètres du bourg de Saint-Colomban, la RNR « Bocage humide des Cailleries » est caractéristique du bocage traditionnel. Son sentier pédestre permet aux curieux, ou aux passionnés, de découvrir une nature préservée, à la flore et à la faune variées.

# « Avec les Réserves naturelles régionales, la Région contribue à la préservation de la biodiversité. »

Jacques Auxiette

Président de la Région des Pays de la Loire

Les milieux naturels des Pays de la Loire sont d'une grande variété et d'une étonnante richesse. Particulièrement fragiles, ils doivent faire l'objet de toutes les attentions pour qu'aujourd'hui et demain nous puissions vivre dans un environnement préservé, inépuisable source d'émotions.

Depuis 2007, la Région des Pays de la Loire a engagé une politique globale et innovante de préservation de la biodiversité. Elle attribue le label RNR à des sites offrant un réel intérêt en matière de faune, de flore, de patrimoine géologique ou paléontologique. Aujourd'hui, un réseau de 18 RNR est constitué, permettant la préservation et la gestion de 2 500 ha de nature. Il joue un rôle important dans la préservation des espèces menacées puisqu'il abrite les deux tiers des animaux et un quart des plantes identifiés comme rares et menacés sur notre territoire.

L'attribution de ce label s'accompagne d'un suivi technique de la Région qui peut financer jusqu'à 50 % des actions entrant dans le cadre du plan de gestion du site.

## Réseau des RNR en Pays de la Loire au 1<sup>er</sup> mai 2013



Toutes les infos sur les Réserves naturelles régionales en Pays de la Loire sur : [www.paysdelaloire.fr](http://www.paysdelaloire.fr)



Conseil régional des Pays de la Loire - Hôtel de Région - 1, rue de la Loire - 44966 NANTES cedex 9 - Tél. : 02 28 20 54 92 - Fax : 02 28 20 50 05  
Directeur de la publication : Jacques AUXIETTE - Co-directeur de la publication : Marc FARRÉ - Coordination : Direction de la communication  
Crédits photos : CPIE / Alexandre Lehoux, Clément Chauvigné, Dominique Delanoë, Romain Hamon, Jacki Herbert - Ouest Am' - CBNB / Jean Le Bail ;  
Conception graphique : Latitude - Mise en page : Le Square d.  
Impression : Grenier - 115-117 avenue Raspail - 94250 Gentilly - Mai 2013 - Imprimé sur papier 100 % recyclé avec des encres végétales écologiques.



# Bocage humide des Cailleries

Un site unique à préserver



BOCAGE HUMIDE  
DES CAILLERIES



Réserve  
naturelle régionale  
PAYS DE LA LOIRE

## Un réservoir de biodiversité

Une faune et une flore diversifiées cohabitent au sein de la mosaïque de milieux constituant :

- les milieux aquatiques (13 mares, 1 étang, des fossés),
- les haies bocagères (3 700 mètres),
- les prairies essentiellement naturelles,
- les milieux boisés (boisements spontanés avec une forte densité de Chênes pédonculés).

### Flore

On recense sur le site 147 espèces de plantes dont deux espèces protégées :

- l'une à l'échelle nationale : le Flûteau nageant,
- et l'autre à l'échelle de la Région des Pays de la Loire : la Cicendie naine.

Le Flûteau fausse-renoncule et le Gailllet chétif sont également deux autres espèces parmi les plus sensibles, rares et/ou menacées et inscrites sur la liste rouge régionale.

### Faune

Sur les 205 espèces animales recensées sur le site, 46 sont remarquables.

On peut citer la présence de :

- libellules : Agrion mignon, Agrion nain, Orthétrum à stylets blancs, Cordulie métallique, Leste fiancé,
- papillons : Petit mars changeant, Petite violette, Mélitée des scabieuses,
- coléoptères : Grand capricorne qui se développe au sein des arbres âgés (dont d'anciens têtards),
- amphibiens : Crapaud calamite, Triton crêté, Salamandre tachetée, Rainette verte, Grenouille rieuse,
- oiseaux : Chevêche d'Athéna, Râle d'eau, Pipit farlouse,
- mammifères : Campagnol amphibie, Rat des moissons...

# Le Bocage humide des Cailleries : un petit conservatoire bocager



Vieux arbres têtards

La Réserve naturelle régionale « Bocage humide des Cailleries » est située sur la commune de Saint-Colomban (44), au sud de la Loire-Atlantique et en limite de la Vendée.

Elle s'étend sur 18 hectares, au cœur d'un bassin versant ayant pour exutoire le lac de Grand-Lieu (en partie labellisé en RNR également).

Ce site de 3700 m de haies et de 13 mares s'inscrit dans un bocage particulièrement présent en Pays de la Loire. En effet, un premier diagnostic régional a permis de recenser un bocage ligérien riche d'un million d'hectares de prairies, 160 000 km de haies et 110 000 mares.

Ce « petit conservatoire bocager » est le témoignage relativement préservé de l'agro-écosystème bocager qui couvrait la plupart des régions du Nord-Ouest de la France, avant la grande mutation de l'agriculture d'après-guerre. C'est le témoignage vivant d'une agriculture vivrière, où l'homme et la nature sont intimement liés.

Une exploitation agricole extensive, par la fauche et le pâturage, permet le maintien de prairies naturelles au caractère humide marqué, lieux de vie d'une flore et d'une faune diversifiées.

Le maillage bocager dense, avec ses nombreuses haies, structure le paysage et l'occupation de l'espace. Ce sont de véritables corridors écologiques, qui permettent de multiplier les zones de transition, de franges, et de lisières, très favorables à la biodiversité. Oiseaux, insectes, batraciens, reptiles, tous en bénéficient. Ces zones sont, en outre, de formidables garde-manger et des supports de nidification.



Cicendie naine

Agrion mignon

Flûteau fausse renoncule

Crapaud calamite mâle

## Un enjeu de préservation partagé

Le Bocage humide des Cailleries est porté par une forte dynamique locale.

La société Lafarge Granulats Ouest a été épaulée par différents partenaires locaux pour faire reconnaître l'intérêt de ce site, qui se trouve à proximité d'une carrière de sable qu'elle exploite. En effet, dès 2003, un plan de gestion agro-environnemental a été élaboré. Depuis, le CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) Logne et Grand-Lieu, la commune de Saint-Colomban, l'association Agile (Association pour une gestion intercommunale de L'environnement), l'association de riverains « Les Sables du Redour », les exploitants agricoles et d'autres acteurs locaux ont suivi sa mise en œuvre : maintien de l'exploitation agricole, création de nouvelles zones humides, restauration et plantation de haies bocagères...

Le classement en Réserve naturelle régionale, souhaité notamment par l'entreprise, principale propriétaire du site, vient prolonger et pérenniser cette action collective de préservation.

L'entreprise Lafarge Granulats Ouest a été désignée gestionnaire du site. Cette dernière a souhaité travailler en partenariat avec le CPIE Logne et Grand-Lieu.



### Une dynamique de projet et de suivi

« Nous sommes trois acteurs principaux à animer cette dynamique : la commune, le CPIE Logne et Grand-Lieu et Lafarge Granulats Ouest et impliquons de nombreux acteurs locaux sur le site. Ainsi exploitants, chasseurs, représentants d'associations, élus, randonneurs, animateurs environnement, sont tous mobilisés dans la gestion de la réserve, explique Paul-Émile Bouron, représentant de Lafarge Granulats Ouest.

Depuis 2008, outre l'organisation d'actions de sensibilisation (sorties sur le site, chantier de jeunes bénévoles, réunions publiques), un comité de suivi, composé d'acteurs intéressés et compétents pour prendre part à la conservation et à la gestion du site, a été constitué ».

Le Conseil régional des Pays de la Loire a décidé du classement du Bocage humide des Cailleries à Saint-Colomban en Réserve naturelle régionale le 19 novembre 2012. La Région assure un accompagnement technique et financier à hauteur de 50 % du coût des actions menées dans le cadre du plan de gestion.

Vue sur une des mares du Bocage humide des Cailleries

# Des actions concrètes pour l'avenir du site

Le plan de gestion, prévu par le label de Réserve naturelle régionale (RNR), permettra de préserver cette nature dite « ordinaire », autrefois commune mais qui tend à disparaître, à travers des actions de conservation, de connaissance du patrimoine et de sensibilisation :

- **conserver de manière pérenne les habitats naturels remarquables et les espèces associées.**

La conservation des espèces d'intérêt patrimonial impose une protection de l'ensemble de la « matrice bocagère ». Des actions sont menées au bénéfice des prairies (fauchage, pâturage extensif avec des vaches et des chevaux), des mares (curage), des haies (plan de gestion global, nouvelles plantations) et des boisements.

- **améliorer la connaissance.**

Afin d'évaluer l'impact écologique des actions menées, ou de mieux connaître les espèces présentes sur le site, des suivis et des inventaires seront réalisés.

- **faire connaître le site et sensibiliser le public.**

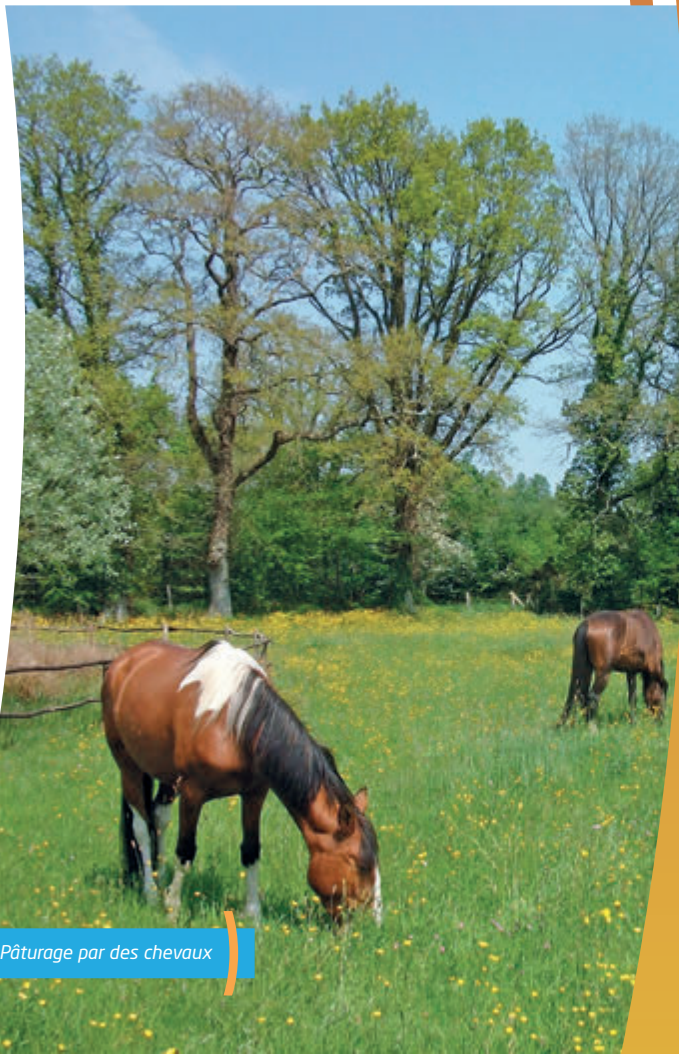
Le site est un formidable espace de sensibilisation à la biodiversité, notamment pour les plus jeunes, via la mise en place d'activités pédagogique (sorties natures pour les scolaires, chantiers de jeunes bénévoles). Le grand public est également invité à participer à des visites guidées lors de temps forts, ou à venir parcourir un sentier pédestre, libre d'accès, permettant de s'immerger dans cette nature dite « ordinaire ».



Argiope frelon

Rat des moissons dans son nid

Millepertuis élégant



Pâturage par des chevaux